

**CCMM** (Collectif Comores Masiwa Mané)

**CSD** (Comores, Solidarité pour le Développement)

**CCPP** (Comité Consultatif de 12 Partis Politiques comoriens)

**Mayotte est comorienne selon les résolutions des Nations Unies**

## ***Dossier de presse Conférence***

**Samedi 3 Décembre 2005**

**De 11h00 à 13h00**

**Université Paris 3 (Sorbonne Nouvelle)**

**Amphi B**

**Centre Censier**

**13, rue Santeuil 75005 Paris**

**(Métro : Cencier-Daubenton Ligne 7)**

## ***L'occupation illégale de Mayotte : source de désintégration des Comores.***

- Contre les «expulsions» illégales de comoriens de la terre comorienne de Mayotte,
- Contre les exactions, les répressions et les arrestations arbitraires par l'administration coloniale à Mayotte,
- Contre le tristement célèbre «Visa Balladur» et pour la libre circulation des Comoriens entre les îles Comores,
- Contre les référendums illégaux organisés par la France à Mayotte, **condamnés par l'ONU, l'OUA, la Ligue Arabe...**

**Communiqué de la Collectif Comores Masiwa Mané**

6 Allée Mozart 92400 COURBEVOIE

Tél. : 08-71-20-44-67 // Fax. 01-43-34-06-05

E-Mail : comores\_masiwamane@yahoo.fr

## **Sommaire**

<b>Conférence de presse du 3 Décembre 2005</b> -----	<b>Page 1</b>
L'occupation illégale de Mayotte : source de désintégration des Comores.	
Sommaire -----	<b>Page 2</b>
Les motivations-----	<b>Page 3</b>
Quelques thèmes-----	<b>Page 3</b>
Quelques rappels-----	<b>Page 4</b>
Ils ont dit ... et se sont contredits-----	<b>Page 4</b>
Les Comoriens persistent et intègrent Mayotte dans leurs institutions, -----	<b>Page 6</b>
Article du journal Le Maorais du mardi 5/07/2005; L'assemblée nationale des Comores réclament le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien», -----	
Éditorial du journal Comores-Infos du 27/11/2005	<b>Page 7</b>
Communiqués-----	<b>Page 8</b>
1. La désintégration programmée des Comores-----	<b>Page 8</b>
2. Autopsie d'une manipulation-----	<b>Page 9</b>

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1</b> -----	<b>Page 14</b>
<i>Appel à la conférence du Collectif Comores Masiwa Mané, Montreuil le 28 mai 2005</i>	
<b>Annexe 2</b> -----	<b>Page 16</b>
<i>Communiqué de presse du Collectif pour la Défense de l'Unité et de l'Intégrité Territoriale des Comores, Saint Denis de la Réunion, le 27 Septembre 2005.</i>	
<b>Annexe 3</b> -----	<b>Page 17</b>
<i>Motion déposée au Ministère des Affaires Etrangères Françaises, le 16 Novembre 2005</i>	
<b>Annexe 4</b> -----	<b>Page 18</b>
<i>Intervention de M. Youssef Moussa, leader indépendantiste Maorais, Lors de la commémoration du 12 novembre 2005, à Moroni.</i>	
<b>Annexe 5</b> -----	<b>Pages 21</b>
<i>Allocution du Président de l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores, Lors de la clôture de la commémoration du 12 novembre 2005</i>	
<b>Annexe 6</b> -----	<b>Pages 24</b>
<i>Résolutions de l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores, Votées le 12 novembre 2005</i>	
<b>Annexe 7</b> -----	<b>Pages 26</b>
<i>Résolutions des Nations Unies</i>	

## **Motivations**

La puissance administrante de Mayotte s'achemine, inexorablement, vers " l'ancrage définitif " de Mayotte dans la France.

Or, aux yeux de la communauté internationale et **au regard des résolutions de l'ONU, la présence française dans l'île comorienne de Mayotte reste illégale.**

Cette présence est très nuisible aux Comoriens et à la région. C'est d'abord un facteur important de déstabilisation des autres îles des Comores (Anjouan, Mohéli, la Grande Comore) qui ont essuyé, une vingtaine de **tentatives de coups d'Etat** (réussis ou non), perpétrées, la plupart du temps par la " bande à Denard " ou préparées depuis Mayotte.

L'instauration du «visa Balladur», en 1994, ayant créé un climat de haine et de xénophobie à l'égard des autres Comoriens a provoqué, aujourd'hui, plus de mille morts dans le bras de fer qui sépare Anjouan et Mayotte, et des actes criminels comme la mise à feu du 27 octobre 2003 dans le village de Hamouro ...

Des « expulsions » massives de Comoriens des autres îles sœurs sont organisées, à Mayotte, par l'administration française, en connivence avec les autorités comoriennes.

Un collectif, composé d'associations de la société civile et de partis politiques comoriens, organise, au lendemain de la commémoration du 12 novembre, une conférence de presse sur le devenir de l'archipel des Comores amputés de sa quatrième île.

Les citoyens comoriens et la classe politique se mobilisent de plus en plus en faveur du retour de Mayotte et pour la défense de l'intégrité territoriale des Comores...

## **Quelques thèmes**

Les contradictions entre le droit international et le droit interne français : la position du Conseil Constitutionnel français par **Abdallah Mchindra**, juriste de droit international et militant CCMM,

L'illégalité de l'occupation de l'île comorienne de Mayotte, par **Pierre Caminade**, auteur du livre «Comores – Mayotte : une histoire néocoloniale», édition Agone,

La désinformation et la falsification de l'histoire de l'occupation de Mayotte, par **Saïd Hassane Jaffar**, journaliste et militant du CCMM ;

Conséquences et bilan de l'occupation de l'île comorienne de Mayotte, par **Lou Bellétan**, auteur du livre «la guerre de la salive», autoédition ;

12 novembre 2005 : synthèse de la situation aux Comores, 30 ans après son admission aux Nations Unies, par **Saïd Ahmed Saïd Jaffar**, éducateur et militant du CCMM.

Modérateur : **Abdou-Salam Saadi**, historien, coordinateur de la Diascom et militant du CCMM

## Quelques rappels

### # Quelques dates avant l'indépendance des Comores

- 25 avril 1841, traité signé entre la France et le sultan de Mayotte, d'origine malgache, ANDRIANA Soley.
- **134 années** de colonisation française
- **22 Décembre 1974, référendum d'autodétermination, 95%** du peuple comorien s'est prononcé en faveur de l'indépendance,

### # Pendant toute la période coloniale, les lois en vigueur ont toujours affirmé l'unité des Comores

- Décrets du 9 septembre 1899 et 9 avril 1908
- Loi d'annexion du 25 Juillet 1912
- Décret du 23 février 1914
- Loi du 9 mai 1946
- Décrets des 24 et 25 octobre 1946

### # L'affirmation du principe de l'intégrité territoriale des Comores est défendue par l'ONU

- La résolution 3385 du 12 novembre 1975 : admission des Comores à l'Onu
- Résolution du 21 octobre 1976
- Résolution 32 /92, du mois de décembre 1977
- Résolutions 32/4 et 34/69 du 6 décembre 1979

### # L'intangibilité des frontières héritées de l'administration coloniale est défendue par l'OUA

- Conseil du ministre de l'OUA, réuni à Port Louis (Île Maurice) du 24 juin au 3 juillet 1976
- En septembre 1977, réunion d'un comité spécial de 7 pays membres de l'OUA à Moroni.
- Conférence des chefs d'Etats des pays non alignés réunie à Colombo (Sri Lanka) du 16 au 19 août 1976.
- 1977 la conférence islamique du Caire soutient la position de l'OUA

## Ils ont dit ... et se sont contredits

# M. Valéry Giscard d'Estaing, Président en exercice de la République Française, dans une conférence de presse du 24 octobre 1974 :

«Les Comores sont une unité, il est naturel que leur sort soit un sort commun même si certains pouvaient souhaiter une autre solution ...Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores ...».

[...]

«Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante, et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? [...] Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines. Les COMORES sont une unité. Il est naturel que leur sort soit un sort commun, même si, en effet, certains

d'entre eux pouvaient souhaiter (*et ceci naturellement nous touche, et bien que nous ne puissions pas, ne devrions pas en tirer des conséquences*), même si, certains pouvaient souhaiter une autre situation. Nous n'avons pas à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des COMORES. »

[...]

«Pour ce qui est de l'île Mayotte, il s'agit de l'archipel des Comores ; c'est un archipel qui constitue un ensemble situé, entre Madagascar, indépendant et le Mozambique. C'est une population qui est homogène dans laquelle il n'existe pratiquement pas de peuplement d'origine française ou un peuplement très limité ; était-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines »

**# M. Olivier Stirn**, secrétaire d'Etat Français aux DOM/TOM, le 26 août 1974

« Le choix du gouvernement s'est porté sur une consultation globale pour 3 raisons :

1/ Juridiquement, aux termes du Droit International, un territoire conserve les frontières qu'il avait en tant que colonie.

2/ on ne peut concevoir une pluralité de statuts pour les différentes îles de l'archipel.

3/ Il n'est pas dans la vocation de la France, de dresser les Comoriens les uns contre les autres. La France se refuse à diviser les Comores qui ont le même peuplement, la même religion islamique, les mêmes intérêts économiques »

Et, un peu plus tard :

«La France se refuse à diviser les COMORES qui ont le même peuplement, la même religion islamique, les mêmes intérêts économiques. Est-ce agir contre les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, que de procéder autrement ?”, dans *l'EXPRESS du mois de septembre 1974.*

**# M. Louis GUIRINGAUD**, Représentant de la FRANCE à l'ONU, en décembre 1975 :

“Qu'advient-il au surplus, si MAYOTTE se voyait reconnue le statut de DOM ou de TOM ? L'île deviendrait moins pauvre que les autres, et à la longue, nous créerions un centre de jalousie, aussi irritant pour MADAGASCAR que pour le reste de l'archipel, dans une région qui a une homogénéité évidente, une grande difficulté à se développer, et à laquelle s'intéressent de puissants états avides d'influences.”

**# M. François MITTERRAND**, Président en exercice de la République Française :

«Je pense que nous devons adopter une démarche concrète et pratique, pour parvenir à dépasser ce contentieux désagréable, entre nous. Dès maintenant, nous devons prendre des mesures qui permettent une communication et des échanges constants entre les îles : Mayotte et les autres, les autres et Mayotte», déclarations lors son voyage officiel aux Comores en 1990 »

En 1995, c'est l'inverse qui s'est produit : **M. Edouard BALLADUR**, alors Premier Ministre de François Mitterrand, a institué un VISA pour les Comoriens qui veulent se rendre à Mayotte.

LE MAHORAIS mardi 5 juillet 2005

Région :

# LES COMORES PERSISTENT ET INTÈGRENT MAYOTTE À LEURS INSTITUTIONS

*L'Assemblée Nationale de l'Union des Comores a adopté le 4 juin 2005 une loi organique intégrant l'île de Mayotte dans l'agenda de la présidence tournante des Comores, soit un vrai camouflet pour le président Azali, son Ministre Soeuf El-Amine, qui signèrent les Accords de coopération franco-comorienne le 5 avril dernier. Des accords blackbouland le président colonel loin de ses anciennes revendications territoriales, mais qui furent dénoncés par le collectif Comores-MasiwaMane estimant le texte telle une capitulation sans condition de l'exécutif comorien sur l'intégrité, l'unité et la souveraineté des Comores, "et ce, en violation des dispositions de la Constitution des Comores et des lois internationales, puisqu'ils parlent de « frontière maritime » entre Mayotte et les trois autres îles comoriennes."*

Les élus comoriens enfoncez donc à nouveau le clou et affirment encore et encore, l'appartenance d'Hippocampe à l'Union. Depuis 1974 que cela dure, il serait peut-être temps pour les élus comoriens de réaliser que le divorce a été prononcé et que l'heure est aujourd'hui à la coopération, non à une réintégration. Le discours n'est pas pour autant inquiétant, il reflète uniquement l'écart qui s'est creusé entre les Comores et les avancées institutionnelles mahoraises, définitivement rattachées à la France.

"Le Collectif Comores-MasiwaMane tient à exprimer son soutien aux parlementaires comoriens, pour avoir su, à travers cette loi, crier haut et fort l'appartenance de Maore (Mayotte) à l'Union Comorienne. Le Collectif Comores-MasiwaMane,

comme tous les démocrates épris de paix et de justice, salue cet acte historique qui constitue une étape essentielle dans le processus de réintégration de l'île de Maore dans son ensemble naturel, l'Archipel des Comores. Les membres du collectif invitent tous les Comoriens, en particulier leurs frères et sœurs d'origine maoraise, à les rejoindre pour préparer ensemble le retour de Maore dans son giron naturel dans le cadre d'une feuille de route qui reste à définir entre tous les Comoriens et la

France. La stabilité, la prospérité et le décollage économique de chacune des îles de l'archipel ne peut se concevoir en dehors de l'ensemble naturel." Le communiqué de MasiwaMane, diffusé le 15 juin dernier, ne peut être plus clair, tout comme la décision des parlementaires comoriens qui le 4 juin 2005 ont tout bonnement intégré Mayotte aux institutions. En effet, la constitution de l'Union prévoit tous les 6 ans un changement de présidence. Présidence assurée actuellement par la Grande Comores. Or, en 2006, Anjouan ou Mohéli, en tout cas l'une des deux, devrait prendre le relais. La surprise est donc d'apprendre que les élus placent l'île aux parfums, bientôt département français d'outre-mer, dans le cercle des territoires éligibles à cette présidence tournante.

Or, le communiqué du collectif comorien ne s'arrête pas en si bon chemin et lance encore un peu d'huile pour aviver le "feu" : "Les instances internationales, représentées par le Comité de suivi, auront gain de cause le jour où elles se décideront à faire les bons offices, pour que la France, berceau des droits de l'Homme, renonce définitivement à diviser et à semer un climat de haine et de suspicion entre les Comoriens de Maore et ceux des autres îles, en œuvrant résolument pour une vraie réconciliation entre ces îles, dans une dynamique d'entente, de rapprochement et de solidarité. Le

Collectif Comores-MasiwaMane appelle tous les amis du peuple comorien à garder une vigilance de tous les instants pour combattre, ensemble, dans le respect des lois internationales, les manœuvres dilatoires destinées à mettre à mal l'unité, l'intégrité et la souveraineté des Comores."

Qui plus est, le bureau et le Conseil d'administration de la DIASCOM, le 22 avril 2005, emboîtait le pas au collectif et à son discours pour le moins étonnant. Le son de cloche est identique et peut même faire sourire.

"Les 4 et 5 avril 2005 s'est tenue à Paris une réunion de la commission mixte franco-comorienne annoncée et préparée depuis longtemps par les autorités comoriennes et françaises. L'état comorien avait annoncé par l'intermédiaire du Ministre des Relations Extérieures et des piliers du parti CRC du colonel Azali, désignés pour préparer cette réunion avec la partie française, qu'elle allait réclamer

l'engagement de discussions sur le retour de l'île comorienne de Mayotte, et en attendant ce retour la suppression du visa Balladur qui fait encore tant de morts (plus de 4000 personnes depuis 1995). L'Etat français a déclaré par divers porte-parole que cette commission ne devait parler que de la relance de la coopération franco-comorienne, notamment en matière de lutte contre l'immigration, c'est-à-dire essentiellement contre les Comoriens qui souhaitent se rendre dans l'île comorienne de Mayotte (...) Le gouvernement prend la responsabilité historique, à travers ces accords, de reconnaître à l'occupant français à Mayotte un statut légal. Il pactise avec la France dans une répression d'une soi-disante immigration illégale..."

De son côté, Youssouf Moussa, président du Conseil Politique National du Front

Démocratique, met sa pierre au débat comorien qui semble ne plus avoir ni queue, ni tête, se prend les pieds dans le tapis et s'étale de tout son long sur la scène internationale qui a noté et retenu l'inscription de Mayotte à la constitution française.

"A cinq ans d'une éventuelle future consultation, on est très loin des conditions d'un débat de fond sur le statut de Mayotte, débat de fond qui d'ailleurs, n'en déplaît à M. Bacar Ali Boto, n'a pas eu lieu non plus en 2000 au moment du vote des Maorais. En 2000, si 73% des Maorais ont voté "oui", c'est essentiellement sur la base de promesses comme le RMI, "femme seule à Mayotte" etc. qu'ils se sont prononcés ! Ce débat constructif et nécessaire sur l'avenir de Mayotte dans sa région n'ayant pas eu lieu, il est aujourd'hui du devoir des élus de l'enclencher en posant les véritables enjeux et dans un esprit d'ouverture et de démocratie. Ce faisant, personne ne peut dénier au Président du Conseil Général le droit de se poser les questions que tous les Maorais se posent

en eux-mêmes.

Dans le même temps, la France se doit d'encourager ce processus de réflexion démocratique qui doit permettre aux Maorais de voir où sont leurs véritables intérêts. Ceci suppose la fin du jeu des promesses autour du développement accéléré de Mayotte, la fin des pratiques de déstabilisation dans la proche région; le préalable restant le règlement durable et équitable du problème de Mayotte dans le respect des règles internationales et des droits de chacun. S'agissant du Président de l'Union des Comores et de sa récente déclaration sur Mayotte, il doit comprendre que le temps de la guerre de la salive est révolu et qu'il faut maintenant poser des actes concrets ou, tout au moins réactiver le débat sur l'île comorienne de Mayotte au sein des instances internationales

ou régionales concernées (ONU, UA, OCI, COI etc...) Quant aux Maorais, ils doivent savoir que leur avenir n'est ni dans l'assimilation, ni dans l'intégration dans la fonction publique de l'Etat français encore moins dans l'exode massif vers la Réunion ou en France mais que c'est à eux de le construire ici à Mayotte à partir de ce qu'ils ont et de ce qu'ils sont !"

Le discours démontre bien le décalage qui sépare en 2005 l'Union des Comores et Mayotte Française. Les choix opérés par les Mahorais dès 1974 sont digérés, tandis que du côté des comoriens, la pilule est amère et ne veut pas passer. Il s'agit pourtant d'autodétermination via un scrutin populaire. Le fait de ne pas accepter ce résultat historique, laisse entrevoir que le schéma démocratique a encore du chemin à faire au sein même de l'Union. Ainsi, lorsque Mayotte file tout droit vers son développement économique, institutionnel, social et éducatif, les trois îles de la région grattent encore la poussière et rongent leur frein.

**Samuel Boscher**

## Editorial du journal Comores-Infos, du 27 novembre 2005

### EDITORIAL: L'ASSEMBLEE NATIONALE DES COMORES RECLAME LE retour de mayotte dans l'eNSEMBLE COMORIEN

**L**e Président du Parlement de l'Union des Comores, Said Dhoifir Bounou, a jugé "injuste" le maintien de Mayotte sous souveraineté française, ajoutant que "la décolonisation" des Comores restait "inachevée" du fait du statut de l'île dans l'archipel.

Said Dhoifir Bounou s'exprimait devant des hommes politiques et des responsables d'organisations non gouvernementales, lors d'une cérémonie commémorative de l'adhésion des Comores aux Nations unies, effective depuis le 12 novembre 1975. "Au regard de toutes nos constitutions, de la loi internationale qui prime sur le droit national (...), les Comores restent un Etat composé de quatre îles", a déclaré le Président de l'Assemblée. Il a également affirmé que "le dialogue franco-comorien prôné au sujet de l'intégrité territoriale des Comores et, donc du retour de l'île de Mayotte dans l'ensemble comorien, ne produit pas les résultats escomptés". L'entrave à la libre circulation des Comoriens au sein de leur territoire internationalement reconnu entraîne de nombreux drames dans les eaux de Mayotte.

Le Parlement de l'Union des Comores a adopté une résolution engageant le gouvernement à proclamer la journée du 12 novembre "journée nationale maoré", chômée et payée. Dans ce texte, les députés demandent en outre au chef de l'Etat de l'Union des Comores, Azali Assoumani, de s'adresser à la nation sur la question de Mayotte. La résolution demande également au grand Moufti et à tous les imams du pays de consacrer une partie de leur prêche à la question de Mayotte.

Le Parlement comorien vient donc de désapprouver clairement et nettement la politique amorcée par M. Azali sur la question de Mayotte. Dans un pays démocratique digne de ce nom, le gouvernement doit respecter la volonté exprimée par les représentants du peuple. En engageant une nouvelle politique qui s'apparente à un abandon pur et simple de la revendication comorienne sur Mayotte, M. Azali viole la constitution comorienne qui précise que l'Etat comorien est composé de 4 îles et piétine la résolution adoptée par le parlement comorien. Selon Houmed Msaidié, le directeur de cabinet du président de l'Union des Comores, la seule option qui s'offre dans ce contexte, est la relance d'une dynamique de rapprochement entre les îles "pour espérer empêcher que Mayotte obtienne le statut de département français en 2010 comme le souhaitent les élus actuels de l'île".

L'abandon de la revendication du retour de Mayotte dans l'ensemble comorien par le gouvernement actuel des Comores devrait au contraire accélérer la départementalisation de cette île comorienne. M. Azali vient de délivrer un chèque en blanc au gouvernement français. En effet, une semaine après sa décision d'autoriser Mayotte à participer en tant qu'« entité » aux Jeux des îles de l'océan indien, les autorités françaises ont procédé, en « signe de remerciement », à la destruction d'une centaine de maisons appartenant à des comoriens vivant à Mayotte. « Aujourd'hui, on nous expulse comme des animaux », s'est indigné sur RFO Mayotte, l'un des expulsés. La politique « d'apaisement » amorcée par M. Azali conduit donc à un durcissement sans précédent de la politique française à Mayotte.

### **La Rédaction**

#### **COMORES-INFOS**

**Bimensuel d'information régionale édité par Comores-infos**

**tél.+ fax: 06-92-61-55-09.**

**Dépôt légal : mars 2000 – N°ISSN : 1600-7289**

**N° Siret : 429 887 326 00016 - Code APE 924Z - N° de commission paritaire en cours.**

**Directeur de la publication : ABDALLAH Ahmed.**

## Communiqués

# Large extrait d'une conférence du CCMM «Pour une stratégie de reconquête de l'intégrité territoriale des Comores», par Saïd Hassane Jaffar, Montreuil le 28/05/2005 [...]

### 1. La désintégration programmée des Comores

Rarement ancienne colonie française aura été sujette à d'autant d'acharnements, de harcèlement et de pressions de toutes sortes de la part de son ancienne puissance administrante. Il est vrai que les autorités françaises ont toujours été conforté dans leurs manœuvres de déstabilisation de l'archipel des Comores, par la vassalité des hommes liges des gouvernements successifs, qui ont plus brillé par leur état d'assujettissement, que par leur patriotisme. Ces derniers étant à vrai dire trop occupés à déployer des trésors d'imagination pour s'attirer plutôt l'estime et les faveurs de la France, «tutrice» aussi bien de ce qui reste de l'Etat comorien, que de l'île comorienne de Mayotte qu'elle occupe.

De mémoire de Comorien, jamais les personnalités les plus en vue de la classe politique comorienne, n'ont manifesté de scrupules à faire allégeance à l'ancienne puissance administrante, voire même, comme cela se fait surtout aujourd'hui sous Azali, en lui prêtant main forte dans ses fréquentes entreprises de déstabilisation de l'Etat comorien souverain. Cela ressort bien dans les quelques extraits des accords de coopération franco-comoriens signés le 5 avril 2005 qui stipule : **«Les deux parties ont convenu de la nécessité de réglementer et de sécuriser les mouvements de population entre les îles, en luttant notamment contre tout mouvement illégal. Elles décident à cette fin de favoriser la mise en place d'un moyen de transport fiable entre les îles, développer des flux réguliers et légaux et de faciliter l'obtention de visas, tant à partir de la Grande Comore, que d'Anjouan et de Mohéli».**

Ces accords prônent par ailleurs, «(la) lutte contre la fraude documentaire, (le) renforcement des échanges d'informations entre forces de police et de gendarmerie comoriennes et françaises, (le) renforcement de la coopération judiciaire entre le parquet de Mayotte et les autorités judiciaires comoriennes, appuyer le développement d'un moyen de transport régulier entre les îles, répondant aux normes européennes pour la haute mer, faciliter la délivrance de visas dans le cadre de la réglementation en vigueur». Et de poursuivre plus loin : « Les deux parties ont constaté que les passages entre Mayotte et les autres îles de l'archipel sur des embarcations de fortune, font de nombreuses victimes en mer, et qu'il était nécessaire de renforcer la surveillance aux frontières maritimes.

**Elles ont également souligné la nécessité de renforcer les contrôles aux points d'entrée du territoire de l'Union des Comores, notamment à l'aéroport international de Moroni ».** Ce qui sans conteste va dans le sens de la déclaration de Soeuf Mohamed El-Amine, dans « l'Archipel » du 15/01/2005, lorsqu'il déclare tout de go : **« Et tout ce qui a été fait ces deux dernières années, en matière de réformes et de bonne gouvernance a répondu à l'attente de la France ».** La cause est entendue. Les forces d'occupation françaises ont par conséquent de bonnes raisons de prétendre aujourd'hui, avoir les coudées franches pour agir à leur guise à Mayotte.

Et c'est tout revigoré, que le député de Mayotte Mansour Kamardine, lors de la conférence régionale dans la zone de l'Océan indien, le 5 mars 2005, à Mamoudzou



(Mayotte), après avoir martelé péremptoirement : « **Vous l'avez dit Monsieur le sénateur** [Adrien Giraud ndlr.], **elle** [Mayotte ndlr.] **est, à n'en pas douter, l'un des principaux contributeurs au développement des Comores** », avant de poursuivre toujours sur le même ton : « **La France pendant très longtemps avait honte de ce que Mayotte était française. Aujourd'hui, elle ne l'est plus. Elle n'est plus complexée. Elle est même fière, puisque nous avons eu l'honneur de recevoir ici, le président de la République en visite officielle. Mayotte aujourd'hui est dans la constitution.**

Tous ces éléments montrent à loisirs qu'effectivement la France n'a plus d'état d'âme ; elle est même fière de ce que Mayotte est française et votre présence, encore une fois Madame la ministre [de l'Outre-mer, Brigitte Girardin], pour nous redire une fois encore, combien vous étiez attachée à l'intégration complète de Mayotte dans la France, sont des éléments rassurants. En tout état de cause, Mayotte est prête ; elle est même exigeante ; elle souhaite prendre toute sa place dans cette coopération régionale. Adrien Giraud disait tout à l'heure, qu'elle ne veut plus une coopération subie, mais une coopération active».

Pendant ce temps, la classe politique au lieu de se mobiliser pour cette causes noble liée par exemple à l'intégrité des Comores dans ses frontières héritées de la colonisation et reconnues par toutes les instances internationales, au lieu d'exiger de la France, une position claire et ferme sur le devenir de Mayotte, elle préfère s'accrocher à des broutilles, avec toujours pour point de mire, le pouvoir pour le pouvoir. Jusqu'à faire dire ostensiblement au ministre comorien des Affaires étrangères, Soeuf Mohamed Elamine, dans « l'archipel » du 15 janvier 2005, s'agissant des relations franco-comoriennes : « **les relations sont au beau fixe** ».

## **2. Autopsie d'une manipulation**

L'accord issu de la conférence d'Antananarivo du 19 au 23 avril 1999, n'est rien d'autre hélas, que la première consécration solennelle de la balkanisation des Comores réduites à 3 îles (*Grande-Comores, Mohéli et Anjouan*), au nez et à la barbe des instances internationales (*ONU, UE, OIF, OUA, COI etc.*), garantes jusque là de l'intégrité des Comores dans leurs frontières héritées de la colonisation.

Cette dérobade éhontée des autorités et de la quasi totalité de la classe politique comorienne, qui d'indifférentes sont devenues les complices et alliées objectives des forces d'occupation de l'île comorienne de Mayotte. A ce sujet, tout aussi bien, avec bien entendu, les précautions d'usage, liées à la liberté d'expression et d'informer, l'abus de langage qui consiste à battre le rappel pour une campagne de désinformation caractérisée, en laissant croire que l'Union des Comores regroupe seulement 3 îles (*Grande-Comore, Mohéli et Anjouan*), en totale contradiction avec l'esprit et la lettre de toutes les constitutions comoriennes et de toutes les résolutions des instances internationales, qui ne reconnaissent que les Comores, dans leurs frontières héritées de la colonisation.

Toute cette campagne d'intoxication et de désinformation finit malheureusement par tempérer, voire même, décourager toutes entreprises de bons offices menées jusque là, par les pays amis et les instances internationales susceptibles de réconcilier et de rapprocher entre eux, les Comoriens des îles de la Grande-Comore, de Mohéli, d'Anjouan et de Mayotte.

Par ailleurs, dans sa loi constitutionnelle 2003 – 276 du 28 / 03 / 2005, l'Etat français, « **reconnait au sein du peuple français, les populations d'Outre-mer,**

**dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité».** Et au nombre des populations citées, celle de Mayotte, toujours en violation des nombreuses résolutions internationales, dont la N° »3885 du 12 / 11 / 1975 de l'ONU, réaffirmant l'unité, la souveraineté et l'intégrité de l'archipel des Comores. Un comportement des autorités françaises, qui foule aux pieds, l'article 3 – Alinéa 4 de la Partie I du projet de constitution, soumis demain par voie référendaire au peuple français et qui stipule :

«Elle [l'Union Européenne ndlr] contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'Homme, en particulier, ceux des enfants, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment, au respect des principes de la Charte des Nations Unies ».

C'est à se demander, comment toute une classe politique et un parlement en exercice en arrivent à tolérer, que dis-je, à subir sans broncher, les affres de l'humiliation de tout un peuple, induites par un pouvoir putschiste budgétivore, qui n'a de cesse d'ériger la mendicité, le déshonneur, la désertion et la trahison en méthode de gouvernement. Autant de raisons qui font que les autorités françaises, flanquées dorénavant de leurs suppôts séparatistes maorais, se croient à présent autorisés à violer sans état d'âme la souveraineté et l'intégrité d'un pays souverain.

L'accord de coopération franco-comorien, signé en catimini, le 5 avril 2005, n'est rien d'autre, que le premier acte historique de capitulation et la nième trahison du pouvoir putschiste comorien, face au diktat des arrogants séparatistes maorais. Acte de capitulation qui vient corroborer les dires du ministre Soeuf dans l'agence « Angola Press » en ces termes : **«Mayotte n'a pas été un motif de divergences entre la France et les Comores, lors de la commission mixte».** Les pressions, le chantage au miroir aux alouettes ont fait passer à la trappe, toute velléité de souveraineté et d'intégrité comorienne, sacrifiée sur l'autel des prétendus avantages des accords de coopération. La classe politique comorienne, le parlement et les autorités comoriennes doivent se ressaisir ! L'unité, la souveraineté et l'intégrité d'un pays ne sont pas négociables...

Il leur faut, aux côtés des patriotes comoriens, de la Communauté et des instances internationales sauvegarder leur honneur et leur dignité, en oeuvrant résolument pour un réel rapprochement, une bonne entente et une juste réconciliation entre Comoriens maorais et ceux des 3 autres îles sœurs, aux antipodes d'une politique de xénophobie, de haine et de rejet de l'autre, prônée depuis près de 30 ans par les autorités françaises, aidées de leurs suppôts locaux. Et la levée du tristement célèbre « Visa Balladur », qui entrave la libre circulation des personnes et des biens est un préalable, avant des vrais négociations franco-comoriens sur le problème de Mayotte.

**# Interpellation citoyenne au Président Azali et à son gouvernement face à la politique du fait accompli de la France**, par le Collectif des associations comoriennes, Clichy le 30/07/2005 :

A la suite du meeting organisé ce 30 juillet 2005 à Clichy, par différentes associations de la société civile dont le CCMM (*Collectif Comores Masiwa Mane*), l'ACDH (*Association Comorienne des Droits de l'Homme*), SOS DEMOCRATIE, le GRITAC (*Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores*), la GAC (*Guilde des Artistes Comoriens*) etc., il est apparu aux yeux des participants, que plus que jamais, l'intégrité, l'unité et la souveraineté des Comores sont sacrifiées par les autorités comoriennes sur l'autel des prétendues relations franco-comoriennes.

Contre toute attente et malgré les multiples mises en gardes de différentes associations de la société civile, de certains partis politiques et surtout de l'Assemblée nationale de l'Union des Comores, le président Azali Assoumani continue en notre nom, à violer la constitution, laquelle a pourtant avalisé son putsch malencontreux du 29 avril 1999. Depuis cette date, le colonel-président n'a de cesse de donner des gages de fidélité et de prêter des serments d'allégeance aux autorités françaises, au détriment des intérêts supérieurs de son pays, que ses prédécesseurs ont essayé bon an mal an de préserver.

Non content de consacrer la partition de son pays et l'ancrage de Mayotte dans la République française, en signant les 4 & 5 avril 2005, des accords de coopération franco-comorienne, faisant état de frontière maritime entre « les Comores et Mayotte », le colonel Azali se croit obligé le 24 juillet dernier, lors du sommet de la COI (*Commission de l'Océan Indien*) à Madagascar, de promettre, (*sans condition ni contre partie ayant trait à la pomme de discorde «Mayotte»*) à la France, **«d'ici à la fin de l'année»**, une prochaine ratification de l'adhésion de la France, que ses prédécesseurs ont toujours différée. C'est là un de ces manquements dont les autorités comoriennes sont coutumières et qui confortent les autorités françaises dans leur mépris et leur intransigeance illustrés par :

- la déclaration intempestive du ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin, le 16 octobre 2002, devant les sénateurs, qui dénie au pouvoir comorien, toute autorité sur Mayotte en ces termes : **« Les responsables des Comores ont en effet accepté de retirer ce point (la question de Mayotte, NDLR), à l'ordre du jour de la dernière Assemblée générale (des Nations Unies, NDLR), de ne plus demander de débat, ni de prendre des résolutions sur ce sujet »**. Et d'ajouter plus loin: **« Le meilleur moyen de faire connaître aux autorités comoriennes, notre souveraineté sur Mayotte et de faire mieux accepter notre présence, est d'engager un dialogue avec elles, sur les questions qui les préoccupent »**. Fin de citation.

- les affirmations péremptoires du tout nouveau ministre français de l'outremer François Baroin, lors de son bref passage à Mayotte (*du 18 au 19 juillet dernier*), prônant **«une diplomatie sans faiblesse vis-à-vis de nos voisins comoriens»**. Ou l'instauration de **«visas biométriques pour les ressortissants comoriens»**. Un visa encore plus sélectif que le «pass» de l'apartheid, dans la mesure où il fait des Comoriens des autres îles, des étrangers de dernières catégories, après les malgaches et les continentaux.

En plaçant sa visite éclair à Mayotte, sous le signe de la lutte contre l'immigration clandestine (*litote désignant la venue en terre comorienne de Mayotte, des Comoriens des autres îles sœurs*), le ministre français enfonce le clou en déclarant : «Si les discussions sont envisageables et possibles avec les Comores sur certains dossiers, celui de l'appartenance de Mayotte à la France ne se discute pas ». Et de renchérir : « En ce qui me concerne, je pense qu'il faut fermer la porte à toute possibilité de retour de Mayotte dans l'Union des Comores ». « Si la porte est entrouverte, poursuit-il, il y a risque de mettre le doigt dans l'engrenage. Mayotte ne doit pas entrer dans un débat interne aux Comores, quant à un report des élections là-bas ». Fin de citation.

Face à tant de mépris et d'arrogance, comment se fait-il, que la junte au pouvoir aux Comores, ait toujours accepté sans broncher, le déshonneur et l'humiliation, en pratiquant par ailleurs, une politique qui fait de la veulerie et de la mendicité, un mode

de gouvernement. Comment se fait-il, que la junte au pouvoir aux Comores, ait toujours fermé les yeux, voire même prêté main-forte aux manœuvres dilatoires ou carrément délictueuses des autorités françaises, à la fois occupantes de l'île comorienne de Mayotte et partie prenantes dans tout ce qui touche de près ou de loin aux affaires comoriennes.

Rien, surtout pas les pressions et le chantage à l'offrande d'une coopération au rabais, ne peut justifier la lâcheté et le reniement de valeurs, pourtant universellement reconnues et célébrées, telles que la liberté de circulation (*qui plus est dans un même pays*), la tolérance (*sans cesse mise à mal par le « visa Balladur », au nom duquel, les Comoriens des autres îles sont affublés du qualificatif infamant du clandestin, «incarcérable», «réprimable » et au mieux corvéable à merci*) et enfin, le droit de vivre librement dans un pays aux frontières sûres et reconnues par toutes les instances internationales, dans une nation fondée sur une homogénéité linguistique, culturelle, religieuse et économique, sans les affres du tribalisme et des rivalités ethniques.

Nous déplorons profondément, les récurrentes dérobades et autres béni-oui-ouïsmes, des autorités comoriennes, face à la politique du fait accompli des autorités françaises, qui font d'Azali et de ses gouvernements successifs, les complices dévoués et alliés objectifs de la politique de déstabilisation des Comores en général, et d'occupation de l'île comorienne de Maore particulier.

Nous déplorons également, l'abus de langage de certains responsables politiques comoriens qui, à l'instar des nostalgiques de l'empire, laissent entendre que l'Union des Comores, recouvre seulement 3 îles (*Ngazidja, Mwali et Ndzuwani*). Un abus de langage qui procède de la désinformation, dans la mesure où, il est en total contradiction avec l'esprit et la lettre de toutes les constitutions comoriennes et de toutes les résolutions des instances internationales, qui reconnaissent les Comores, à l'intérieur de frontières héritées de la colonisation.

Nous déplorons l'humiliation et l'opprobre infligés ces derniers temps aux autorités comoriennes ravalées sans piper mot, au rang des élus maorais, lors de la signature de ce qui convient d'appeler, «accords de capitulation sans condition» des 4 et 5 avril 2005, ou encore «accords comoro-maorais», en la présence remarquée de la ministre française de l'outremer, flanquée des élus maorais pour veiller au grain. Du jamais vu !

De même nous déplorons la généralisation du forcing et de la politique de provocation du président Jacques Chirac qui consiste à imposer au sommet de la COI, sans réaction aucune de la délégation comorienne, un élu maorais à côté du prétendu président des Comores. Nous alertons par ailleurs les pays membres de la COI, surtout les institutions de l'État comorien et plus particulièrement, l'Assemblée nationale de l'Union, afin qu'ils exercent leur devoir de vigilance, sur la conformité des actes du pouvoir aux affaires aux Comores, au regard des lois et résolutions internationales.

Car après ce qui se passe, viendra le temps où les autorités françaises voudront mettre sur le tapis, leur fameux article 10 de l'accord sur l'avenir de Mayotte. Cet accord, signé le 27 janvier 2000 entre le ministre français de l'outremer et certains représentants de certains partis politiques français à Mayotte, stipule en effet que : **«La France proposera l'adhésion de Mayotte à la charte des jeux de l'Océan indien et à la commission de l'Océan Indien, ainsi qu'aux autres organisations de coopération régionale».**

Au train où vont les choses, force est de constater que **« celui qui bradera Mayotte est bien né »** et répond au nom d'Azali Assoumani, président colonel de son état, en

principe «... **le symbole de l'unité nationale. Il est le garant de l'intangibilité des frontières telles qu'internationalement reconnues, ainsi que de la souveraineté de l'Union** ». (Extrait de l'article 12 du «Pouvoir exécutif» - Titre III «Des institutions de l'Union», tiré de «la Constitution»). Et celle qui tire les marrons du feu, n'est autre que l'ancienne puissance colonisatrice et actuelle puissance néo colonisatrice, membre permanent du Conseil de sécurité aux Nations Unies, chantre de la lutte contre l'occupation de l'Irak, par les forces de coalition (les USA et le Royaume Britannique en tête) et dont le chef d'Etat n'a de cesse d'un côté, d'œuvrer pour une meilleure entente et cohésion des pays qui composent l'Union Européenne, et de l'autre, d'attiser la déliquescence et la ruine d'un petit pays sans défense, en semant la haine, la division, la xénophobie et la déstabilisation, d'un bout à l'autre de l'archipel.

Il serait plus conforme à la stature et à l'image de cette France mythique et éternelle, chère au Général de Gaulle, berceau supposé des droits de l'Homme, de se conformer enfin aux résolutions de l'ONU et d'engager des négociations avec la partie comorienne, en vue d'établir une feuille de route, pour mettre fin à l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte. Après 30 ans d'ingérence et d'interventionnisme parfois brutal, la France doit enfin reconnaître au peuple comorien, le droit de « vivre et vivre libre » sur sa terre.

Cela passe par la levée préalable du visa Balladur et par le changement radical de la politique française aux Comores.

Ont signé à CLICHY ce 30 / 07 / 2005

CCMM (Collectif Comores Masiwa Mané)

[Comores\\_masiwamane@yahoo.fr](mailto:Comores_masiwamane@yahoo.fr)

SOS DEMOCRATIE

[Sosdemocratiecomores@wanadoo.fr](mailto:Sosdemocratiecomores@wanadoo.fr)

ACDH (Association Comorienne des Droits de l'Homme)

[Acdh-France@wanadoo.fr](mailto:Acdh-France@wanadoo.fr)

GAC (Gilde des Artistes Comoriens)[guilde\\_des\\_artiste\\_comoriens\\_gac@hotmail.com](mailto:guilde_des_artiste_comoriens_gac@hotmail.com)

GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores)

[Gritac\\_2000@yahoo.fr](mailto:Gritac_2000@yahoo.fr)

## **Appel à la conférence du collectif Comores Masiwa Mané, Montreuil le 28 mai 2005**

De nombreux Comoriens de la diaspora ont été émus et choqués par les concessions faites par l'Etat comorien aux tenants de «Mayotte-Française» dans les Accords de coopération signés le 5 avril 2005, à l'issue de la réunion de la commission mixte franco-comorienne.

Pourtant, ils semblent se résigner à ce qui paraît inéluctable : le rattachement définitif de Mayotte à la France. Les événements de ces dernières années (et des années à venir) semblent assez logiques :

1995 : Coup d'Etat organisé par la « France officieuse » par l'intermédiaire de l'infatigable Bob Denard. L'armée française enlève le Président Djohar et l'oblige à rester à la Réunion créant ainsi une vacance de pouvoir favorable aux intérêts de la France aux Comores.

1997 : Une conférence régionale réunit les ambassadeurs français de la zone Océan Indien, le préfet de Mayotte à la Réunion et Mansour Kamardine, dirigeant de l'ancien RPR devenu député depuis. L'objectif est de trouver une place à l'île de Mayotte dans la région.

1997 : L'opération de déstabilisation de l'Etat comorien débute en juillet. D'anciens militaires français, après avoir empêché la fête nationale de se tenir à Anjouan le 6 juillet, hissent le drapeau français le 14 juillet. Le 3 août, suivant une stratégie indiquée par Pierre Pujo, Directeur de l'*Action française*, les séparatistes proclament la naissance de « l'Etat d'Anjouan », puis des jeunes désœuvrés reçoivent de la Réunion des affiches de J. Chirac et L. Jospin, et manifestent pour demander la recolonisation de l'île par la France. En décembre 1997, alors que l'OUA mène une action de médiation, c'est le Préfet représentant le gouvernement français à Mayotte qui met un peu plus d'huile dans le feu en déclarant dans un journal local : « L'unité des Comores est une construction artificielle de l'histoire coloniale ».

1998 : L'OUA envisage une intervention dans l'île d'Anjouan pour mettre fin au séparatisme et à l'anarchie. La France s'y oppose et la Porte-parole du Ministère des Affaires étrangères ironise même sur « les bruits de bottes dans les coulisses de l'OUA ».

1999 : Coup d'Etat du colonel Azali, qui comme de nombreux putschistes africains a fait l'Ecole de Guerre à Paris. Personne ne doute du soutien que la France lui a assuré puisque lors du coup d'Etat de 1995, il a fui pour se réfugier dans l'Ambassade de France alors qu'il était chef de l'Etat major.

2000 : L'Assemblée nationale adopte un statut qui doit permettre à Mayotte de devenir un département français.

2005 : Le colonel Azali est reçu par J. Chirac à l'Élysée. Un mois après, des accords de coopérations sont signés entre l'Etat comorien et l'Etat français, ils reconnaissent implicitement, et contrairement à la Constitution de l'Union des Comores, que Mayotte est française.

2005 : La constitution européenne compte Mayotte comme une de ses régions associées, et prévoit, dans une déclaration annexée, que l'île deviendra une région européenne le jour où la France déclarera au Conseil européen que l'île a changé de statut, ce qui devrait l'être en 2010.

2010 : Il est prévu que Mayotte devienne un département et une région européenne. Entre temps, il est sans doute programmé que l'Etat comorien renonce peu à peu à ses droits sur cette île. Ce plan paraît inexorable. Les plus défaitistes commencent même à se dire qu'on ne peut rien contre la France parce qu'elle manipule en permanence nos hommes politiques et leur fait faire ce qu'elle veut. Ceux qui se croient plus malins disent même : «Restaurez l'unité des trois îles avant de songer à faire revenir Mayotte».

C'est à ce point qu'on a voulu nous amener en créant de toutes pièces la crise anjouanaise. Pourtant, toute l'histoire postcoloniale des Comores montre une évidence : jamais les Comores ne connaîtront la paix et la prospérité avant un règlement définitif de la question maoraise. C'est cette question qui a fait échouer une indépendance prévue dans « l'amitié et la coopération avec la France » depuis 1973.

C'est cette question qui fait que jamais la France ne tolérera un Etat comorien uni, démocratique et libre, car celui-ci réclamerait d'une manière plus vigoureuse l'application de la loi internationale sur cette question de « l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte ». Il est donc temps que les Comoriens prennent conscience qu'ils sont obligés de s'unir pour obtenir l'unité de leur pays. Ce réveil doit d'abord venir des Comoriens de l'extérieur qui sont moins en prise avec les contingences matérielle et qui peuvent donc s'investir dans la lutte sans craindre des représailles politiques ou administratives.

Il est temps, face aux coups bas de l'Etat comorien actuel et de la diplomatie française, d'élaborer une nouvelle stratégie de reconquête de l'unité des Comores, en nous basant sur la loi internationale et sur des pressions sur ceux qui dans notre pays continuent à travailler pour les intérêts de la France.

C'est pourquoi, le Collectif Comores Masiwa Mané, qui est en train de se constituer invite les Comoriens de la Diaspora à une conférence-débat pour formuler une stratégie de reconquête de l'intégrité territoriale, la suppression du visa « Balladur » et la dénonciation des accords de coopération franco-comorienne.

**14h00 à 18h00**  
**Salle bleue Maison des Associations**  
**35-37 avenue de la Résistance - 93100 MONTREUIL**

## **Communiqué de presse du collectif pour la défense de l'Unité et de l'Intégrité Territoriale des Comores, Saint Denis de la Réunion, le 27 Septembre 2005.**

Les propos tenus par Monsieur M. François Baroin, ministre des DOM-TOM, remettant en cause la notion du "droit du sol" dans certaines collectivités d'Outre-mer - Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion ont suscité un véritable tollé en France métropolitaine et à la Réunion. Depuis 1804, le Code Civil, consacrant la force du droit du sol, a institué la possibilité pour tout étranger né en France d'obtenir la nationalité française à sa majorité.

À travers l'Histoire de la République, le droit du sol a maintes fois été confirmé comme constituant l'un des piliers essentiels de la République française. Remettre en cause ce principe en instituant une exception pour certaines collectivités de l'Outre-mer est une dérive dangereuse. En effet, si le droit du sol n'avait pas été la règle, seule une minorité de Réunionnais dont les ancêtres sont originaires de l'Hexagone pourrait se prévaloir aujourd'hui de la qualité de citoyen de la République. L'égalité devant la loi est inscrite dans la Constitution, elle s'applique donc sur tout le territoire de la République.

Nous tenons, par ailleurs, à relever que le problème dit de l'« immigration comorienne » à Mayotte est une conséquence directe de la décolonisation bâclée et inachevée des Comores. Si la France n'avait pas en 1975 détaché Mayotte de son ensemble géographique et historique, ce problème n'aurait jamais existé. Ce problème des flux migratoires entre Mayotte et ses îles sœurs est une question complexe qui ne peut pas être réglée par des mesures arbitraires, démagogiques et populistes. A l'instar du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme, de SOS RACISME et de la LICRA, le Collectif désapprouve totalement les propos de M. Baroin qui cherche manifestement pour des raisons électoralistes à marcher sur les plates bandes du Front National.

Le Collectif tient à remercier chaleureusement les élus et organisations démocratiques de la Réunion qui ont désapprouvé publiquement les propos de M. Baroin. Nous tenons cependant à condamner de la manière la plus sévère les prises de positions de certains élus réunionnais et notamment celles de M. Ibrahim DINDAR publiées par le Quotidien de la Réunion dans son édition du 23 septembre 2005. Reprenant la rhétorique du Front National, M. Ibrahim DINDAR pousse le ridicule jusqu'à proposer la mise en place des tests ADN avant l'octroi de la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte. Si c'est le droit du sang qui prévalait en France, M. DINDAR n'aurait pas aujourd'hui la nationalité française car il est le fils de parents immigrés ; ce qui prouve l'absurdité de ses propos.

La communauté comorienne de la Réunion a été profondément blessée par les propos haineux et scandaleux de M. Ibrahim DINDAR qui vise à rendre les comoriens responsables de tous les maux dont souffre la Réunion et notamment en matière de logement. Compte tenu de cette agression gratuite et injustifiée, le Collectif lance un vibrant et solennel appel à tous les français originaires de l'archipel des Comores (Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli) ainsi que tous les démocrates de la Réunion qui ont été touchés par ces propos irresponsables à se mobiliser afin de sanctionner M. Ibrahim DINDAR lors du renouvellement de ses mandats politiques.

Le Collectif appelle tous les hommes épris de paix, de liberté et de justice à se rassembler afin de rejeter le racisme et la xénophobie ainsi que toutes les thèses extrémistes consistant à pointer du doigt une des communautés vivant à la Réunion et à préserver le respect et la tolérance entre toutes les communautés vivant dans l'île ainsi que la cohésion de la société réunionnaise.

Fait à Saint Denis le 27 Septembre 2005  
Le Bureau du Collectif



## **Motion déposée au Ministère des Affaires Etrangères Françaises, le 16 novembre 2005**

La Communauté Comorienne de France, soutenue par un vaste mouvement de solidarité international, s'est rassemblée à la place des droits de l'homme à Paris, pour exprimer son désarroi face aux mesures vexatoires et illégales d'expulsions des Comoriens vivant à Mayotte. Ces procédés n'honorent pas la puissance administrante qu'est la France, qui use en la matière, de la loi du plus fort et du fait accompli, pour perpétuer sa politique d'occupation de l'île comorienne de Mayotte. Et ce, en dépit de plus de 25 résolutions votées par les Nations Unies depuis le 12 novembre 1975, stipulant que les Comores constituent un pays nouvellement indépendant, formé par les 4 îles : Grande Comores (*Ngazidja*), Anjouan (*Ndzuani*), Mayotte (*Maoré*) et Mohéli (*Mwali*).

La Communauté comorienne de France,

- Meurtrie par les événements dramatiques récents aux Comores, aussi bien dans la partie indépendante, qu'à Mayotte sous administration française,
- Préoccupée par les battues, les expéditions punitives et autre chasse à l'homme, menées à Mayotte par les chantres du séparatisme, contre les prétendus «clandestins» (*litote désignant les Comoriens originaires des autres îles*), sous le coup d'une expulsion massive dans le courant de ce mois,
- Inquiète devant la tournure explosive que prennent ces événements, qui préfigurent un dénouement à la rwandaise, et un risque d'embrasement généralisé entre les différentes composantes de la population comorienne, au pays comme à l'extérieur,  
Sollicite auprès de votre haute bienveillance, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, pour faire diligence et transmettre à qui de droit, ses doléances dont l'essentiel peut se résumer par ces points:
- Faire retirer le tristement célèbre «visa Balladur», barrière illégale et criminelle, source d'hécatombe de nombreux Comoriens, prêts à braver vents et marrées, pour rejoindre à Mayotte, qui un parent, qui un ami, qui une connaissance...pour des raisons diverses et variées.
- Arrêter toutes les mesures d'expulsions des Comoriens, qui sont illégales du point de vue du droit international, et inhumaines du point de vue des droits de l'homme, relatifs à la liberté de circulations, qui plus est, dans un même pays
- Rechercher une solution négociée entre les deux pays, pour le retour de Mayotte auprès de ses îles sœurs, et pour normaliser les rapports entre les deux Nations, dans l'Amitié et la Coopération entre les deux peuples.

Paris, le 12 novembre 2005.

Le CCMM (Collectif Comores Masiwa Mané)  
Le CSD (Comores, Solidarité, Développement)  
Le CCPP (Comité Consultatif des Partis Politiques)  
E-mail : comores\_masiwamane@yahoo.fr

## ***Intervention de M. Youssouf Moussa, leader indépendantiste Maorais, lors de la commémoration du 12 novembre 2005, à Moroni.***

Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Messieurs les Ministres, représentants des Gouvernements des îles de Ngazidja, de Ndzuwani et de Mwali,  
Monsieur le Président de l'Assemblée de l'Île de Ngazidja,  
Messieurs les députés,  
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Organismes Internationaux,  
Messieurs les Anciens Députés,  
Chers invités,  
Honorable assistance,  
Mesdames et messieurs,

C'est avec une grande émotion que j'ai l'honneur de m'adresser à vous en ce jour solennel du 12 novembre 2005, trente ans, jour pour jour, après l'admission de notre pays, les Comores, à l'Organisation des Nations Unies, dans leurs frontières naturelles composées des 4 îles : Ngazidja, Ndzuwani, Mwali et Maoré.

Ces lieux, le Palais du Peuple, ont une grande charge symbolique qui rend le propos grave et profond.

C'est au nom des Comités Maoré et des Collectifs Comores Masiwa Mané que je voudrais m'adresser à vous.

Honorable assistance,  
Mesdames et messieurs,

Les Comores ont manifesté sans aucune équivoque, lors du référendum du 22 décembre 1974, à 96% des suffrages exprimés, leur ferme volonté d'accéder à la pleine souveraineté.

Les tergiversations de la puissance colonisatrice, la France, fermement décidée à nous voler notre victoire, vont imposer la Déclaration Unilatérale d'Indépendance., du 6 juillet 1975.

**Mais la France ne désarmera pas. Bien décidée à se maintenir dans notre pays contre vents et marées, elle va s'employer à refaire l'histoire, utilisant la force, nous imposant sa loi en dépit du droit et des règles régissant les relations entre les Nations en cas de conflit d'intérêts, et en occupant illégalement une partie de notre territoire national, Maoré.**

Honorable assistance,  
Mesdames et messieurs,

Les nombreuses péripéties de l'histoire d'une domination coloniale sur l'ensemble de notre territoire national, vieille de plus d'un siècle et demi et qui perdure au-delà de la déclaration formelle d'indépendance de notre pays, sont autant de preuves de l'incurie de la politique française à l'égard de notre pays, n'en déplaise au Président du Gouvernement de l'Union, qui sans sourciller, prétend que les relations entre la France et notre pays sont au beau fixe.

Conjointement à l'occupation de l'île comorienne, Maoré, la France s'est employée en 30 ans d'indépendance des Comores, à vouloir gommer celle-ci, sur la partie-même du territoire comorien qu'elle reconnaît comme telle.

L'installation des mercenaires et la mise sous tutelle des Autorités Comoriennes, à la fois par :

- des accords de « coopération militaire » qui tout en prétendant assurer la sécurité intérieure et extérieure du pays, n'ont jamais empêché les coups d'Etat ni la déstabilisation permanente ( plus de 25 tentatives de putschs manqués ou réussis en 30 ans !), et les assassinats notamment de Présidents comoriens dans l'impunité totale...
- l'« aide économique » qui a toujours servi de moyen de pression, sans jamais couvrir les arriérés de salaires des fonctionnaires ni jugulé la misère et la vie chère, voilà, en grande partie, la nature de l'aide octroyée aux gouvernements comoriens d'après l'indépendance.

Honorable assistance,  
Mesdames et messieurs,

La question de Maoré, portée aux Nations Unies par tous les Présidents Comoriens qui se sont succédés depuis l'Indépendance, , se trouve aujourd'hui mise à mal, par la politique de démission nationale menée par notre gouvernement.

En effet, lors de la rencontre de la Commission Mixte Franco-Comorienne, en mars 2005, à Paris, la délégation comorienne à ces négociations et le Président Azali, sans avoir consulté les autorités compétentes pour prendre des décisions concernant la session de droits territoriaux, en l'occurrence l'Assemblée Nationale, a pris seul, de graves décisions engageant la nation toute entière, notamment celles :

- ⇒ De retirer de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale de l'ONU, le conflit qui existe entre la France et les Comores, sous l'argument fallacieux de solutions en cours par voie bilatérale, alors que la France est entrain de durcir ses positions à l'égard des Comores, dans une politique de division et de haine, instrumentalisant la xénophobie entre les différentes composantes de notre peuple,
- ⇒ De laisser réprimer et déporter les compatriotes Anjouanais, Grands-Comoriens et Mohéliens vivant à Mayotte, désignés comme « clandestins » chez eux, sur la partie annexée de leur territoire national, ajoutant dans son discours de l'Aid el fitr que la France était en droit de le faire.
- ⇒ De permettre à la France de présenter Mayotte aux prochains jeux de l'Océan Indien en tant qu'« entité indépendante »

Par ces prises de position, par le non respect des prérogatives qui échoient aux représentants du peuple, par de telles attitudes, le Colonel Azali a pris position contre les intérêts de la Nation et du Peuple Comorien. Nous demandons donc solennellement à l'Assemblée Nationale de prendre acte de cette situation, et de faire le nécessaire pour restaurer l'Autorité et l'honneur de l'Etat et de la Nation Comorienne.

Honorable assistance,

Mesdames et messieurs,

Faisant nôtres les valeurs universelles de démocratie, de justice, de tolérance et de solidarité, nous entendons apporter sans défaillir notre contribution au combat pour :

1. réaffirmer au grand jour, d'un côté, le caractère inaliénable et non négociable de la souveraineté et de l'intégrité des Comores (*Grande Comores, Mohéli, Anjouan et Mayotte*), dans leurs frontières naturelles, héritées de la colonisation et internationalement reconnues; et de l'autre, la prise en compte du

cas spécifique de l'île comorienne de Mayotte, après des décennies d'occupation française.

2. amener les autorités comoriennes à :

- mettre fin à leur politique de connivence et de collusion avec la puissance occupante de l'île comorienne, Mayotte et à entreprendre dès à présent, auprès des Instances Internationales, des pays amis, bref, de la communauté internationale, une réelle campagne de mobilisation susceptible de mettre un terme, à l'occupation par la France, de l'île comorienne de Mayotte, source de la quasi-totalité des maux, qui assaillent les Comores, depuis l'indépendance.

- relancer sans attendre, les négociations entre la France et les Comores, afin de lever une fois pour toutes, l'hypothèque « Mayotte », ferment de haine, de xénophobie et de déstabilisation d'un petit pays, qui n'aspire qu'à vivre en bonne intelligence, dans la paix et la concorde, avec l'ancienne puissance administrante : la France.

- prouver par des faits et des actes, toute leur détermination à utiliser tous les recours qu'autorisent les lois internationales, pour mettre un terme à ce qu'il est convenu de considérer comme étant un différend franco - comorien, obstacle, ô combien non négligeable, pour une juste réconciliation, entre Comoriens de la Grande-Comore (*Ngazidja*), Mohéli (*Mwali*), Anjouan (*Ndzuwani*) et Mayotte (*Maore*), mais aussi et surtout, entre Comoriens de Mayotte et ceux des autres îles sœurs, avec comme préalable, la levée du « Visa Ballardur ». La contribution de la France, pour toutes les raisons sus-mentionnées, y est fortement requise.

Enfin, nous avons la ferme volonté de faire de la journée du 12 novembre, à l'instar de la motion votée par l'Assemblée Nationale que nous accueillons chaleureusement, une journée nationale de lutte pour le retour de Mayotte dans son giron naturel.

- ⇒ **NON A LA DEPORTATION DE NOS COMPATRIOTES DE MAYOTTE !**
- ⇒ **NON A L'OCCUPATION ILLEGALE DE L'ILE COMORIENNE : MAYOTTE !**
- ⇒ **DEFENDONS L'UNTE NATIONALE ET L'INTEGRITE TERRITORIALE DES COMORES !**

**Merci de votre attention**

**Allocution du Président de l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores, clôture de la commémoration du 12 novembre 2005**

**UNION DES COMORES**  
**Unité – Solidarité – Développement**

-----  
**ASSEMBLEE DE L'UNION**

Moroni, le 12 Novembre 2005

FESTIVITES MARQUANT LE TRENTIEME ANNIVERSAIRE  
DE L'ADMISSION DES COMORES A L'ONU,

-----  
ALLOCUTION DE CLOTURE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION DES  
COMORES, HONORABLE DEPUTE SAID DHOIFIR BOUNOU.

Messieurs les membres des gouvernements de l'Union et des îles  
Messieurs les membres de la Cour constitutionnelle,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires des Assemblées de l'Union et des îles  
autonomes des Comores,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Madame et Messieurs les Représentants des organisations internationales,  
Messieurs et Madame les chefs de partis politiques  
Messieurs les Maires et représentants des collectivités locales  
Distingués Invités,  
Mesdames et Messieurs,  
Nous voici, au terme des festivités marquant le trentième anniversaire de l'admission  
des Comores à l'Organisation des Nations Unies.

En effet, il y a trente ans, le douze novembre 1975, sous l'autorité du Chef de l'Etat et  
Président de la République des Comores, le Prince Feu Saïd Mohamed Jaffar, l'archipel  
des Comores, dont la candidature a été parrainée par quatre vingt pays, répartis sur  
tous les continents, a été reconnu par l'Assemblée générale en tant que Nation libre.  
Et ce jeune et nouvel Etat était donc admis en tant que membre à part entière de  
cette grande organisation internationale.

Parallèlement, sous les grandes acclamations de l'ensemble des représentants des  
pays membres, une résolution est venue appuyer cette admission qui a obtenu le  
consensus des peuples du monde et a confirmé, de manière solennelle, les limites  
naturelles et juridiques de notre Etat qui englobe l'île comorienne de Mayotte, l'île  
comorienne d'Anjouan, l'île comorienne de Mohéli et l'île comorienne de la Grande  
Comore.

Cette admission à l'ONU dont le parrainage a été refusé par la France, ex-puissance  
tutrice, constitue une victoire d'abord de l'organisation pan africaine. C'est également  
une victoire de la jeune diplomatie comorienne qui, en dépit de ses faibles moyens et  
contre l'avis de la France, a su sensibiliser les Nations, mobiliser l'opinion  
internationale en faveur de notre cause.

C'est naturellement la victoire du peuple comorien. C'est surtout la victoire de tous les peuples du monde épris de paix et de justice qui militent comme nous pour leur libération de toute tutelle coloniale.

Depuis, comme vous le savez, l'île comorienne de Mayotte reste sous administration de la République française. Ce qui rend la décolonisation de notre pays inachevée. Au regard de toutes nos constitutions, de la loi internationale qui prime sur le droit national y compris celui des grandes puissances comme la France, les Comores restent un Etat composé de quatre îles.

Nous avons toujours, depuis, reçu le soutien de toutes les organisations internationales pour la décolonisation complète de notre pays.

Tous les dirigeants qui se sont succédés aux Comores ont respecté le pacte moral que nous avons signé relatif à la sauvegarde de l'intégrité territoriale des Comores et au retour de Mayotte.

Honorable Assistance,

Trente ans après, le problème de la décolonisation de Mayotte reste entier. Nous sommes en droit de nous poser des questions sur la volonté de l'ancienne puissance tutrice de favoriser le retour de cette île dans son ensemble naturel. Nous avons le sentiment que le dialogue franco-comorien prôné au sujet de l'intégrité territoriale des Comores et, donc du retour de l'île de Mayotte dans l'ensemble comorien, ne produit pas les résultats escomptés.

Au contraire, il a pour effets, suite aux différentes consultations qui sont organisées à Mayotte, de rendre irréversible le statut actuel de cette île. Or, la France sait plus que quiconque, que notre pays est et reste indivisible. Et toutes les consultations qu'elle organise sur le sol comorien, au mépris de notre souveraineté, au regard de nos constitutions qui se succèdent, au regard de la législation internationale, sont nulles et non avenues.

Mais notre revendication légitime sur Mayotte n'occulte en rien la volonté de tout comorien de renforcer les relations au demeurant très anciennes qui nous lient à notre premier partenaire dont les intérêts seront préservés. Et personne ne remet en cause les intérêts de la France dans la région.

Nos interrogations portent également sur notre diplomatie qui, au fur et à mesure que le temps passe, se révèle inefficace. Et est contre productive. La mobilisation qui est à l'origine de notre admission à l'ONU a beaucoup faibli.

C'est pourquoi nous entendons de la diplomatie comorienne qu'elle redynamise cette mobilisation pour que reconstitue l'Union sacrée autour de la sauvegarde de l'intégrité territoriale des Comores.

Honorable assistance,

Ces interrogations portent également sur l'attitude de la plupart de nos compatriotes de Mayotte qui nient l'évidence, remettent en cause leur histoire, notre histoire commune, se font passer pour ce qu'ils ne sont pas. Nous leur réitérons notre volonté de dialogue qui ne s'est jamais démenti. Nous leur demandons de participer avec nous à la construction de ce nouvel ensemble comorien conçu de manière à prendre en compte leur revendication d'antan relative à l'autonomie des îles.

Les nouvelles institutions de l'Union des Comores autorisent, par la tournante, que les ressortissants de chaque île aient la possibilité de présider aux destinées des Comores. Ces institutions prennent en compte le particularisme mahorais et excluent toute dictature d'une île sur une autre.

Honorable assistance

Nous constatons avec amertume et inquiétude un déficit de conscientisation de notre peuple sur ce sujet capital pour les Comores. D'où la résolution qui vient d'être adoptée par les parlementaires de l'Assemblée de l'Union des Comores.

Nous attendons de cette résolution que tous les acteurs, toutes les différentes couches de la population s'investissent chaque jour d'avantage pour faire du retour de l'île comorienne de Mayotte leur préoccupation quotidienne. C'est un devoir de mémoire.

Je remercie donc les députés de l'Assemblée de l'Union pour cette initiative responsable.

Je remercie également toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette manifestation commémorative de l'admission des Comores à l'ONU.

Sur ce, je déclare close cette cérémonie relative au trentième anniversaire de l'admission des Comores à l'ONU.

**Je vous remercie.**

# **Résolutions de l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores, votées le 12 novembre 2005**

## **UNION DES COMORES**

### **Unité – Solidarité – Développement**

#### **ASSEMBLEE DE L'UNION**

### **RESOLUTION N°05- /AU**

L'Assemblée de l'Union des Comores a adopté la Résolution dont la teneur suit :

- Rappelant l'article Premier de la Constitution du 23 décembre 2001 qui proclame : « L'Union des Comores est une République, composée des îles autonomes de Mwali (Mohéli), Maoré (Mayotte), Ndzuwani (Anjouan), Ngazidja (Grande Comore)».

- Rappelant que notre nouvelle constitution comme les précédentes affirme ainsi la volonté de la Nation comorienne de ne jamais renoncer à l'unité et à l'intégrité de son territoire, conformément à ses frontières, internationalement reconnues.

- Déplorant que l'île de Maoré est maintenue sous administration de la République française depuis l'accession de notre pays à l'indépendance le 6 juillet 1975.

- Notant qu'au regard de la loi internationale, cette présence étrangère à Mayotte est illégale et a été condamnée à plusieurs reprises par des résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale de l'ONU, en premier lieu la résolution 31/4 du 21 octobre 1976 qui demande à l'Etat français de mettre fin à sa domination coloniale sur une partie du territoire comorien.

- Notant que notre patrie a constamment reçu le soutien et l'appui des Organisations internationales (l'Union Africaine, la Conférence des Non Alignés, la Ligue Arabe mondiale) qui ont régulièrement voté des résolutions condamnant la République française pour sa présence dans « l'île comorienne de Maoré »,

- Constatant que la République française, prétextant un abandon de nos droits sur cette île, a introduit un visa d'entrée à Maoré depuis 1995 pour les Comoriens des autres îles désirant s'y rendre,

- Constatant que, de plus en plus, nombre de nos compatriotes voient leurs droits les plus élémentaires réduits à néant dans cette île.

- Constatant que dans les trois autres îles, une nouvelle génération semble même ignorer cette situation qui n'est que très peu enseignée dans les établissements scolaires.

- Observant que dans cette île, les comoriens, désignés sous le terme de « clandestins », sont traqués et harcelés par de véritables milices et vivent avec la peur au ventre, comme nous l'avons vu au moment de l'incendie du village de Hamouro ou lors des derniers événements provoqués par les propos d'un Ministre français.

- Consciente qu'il est temps de rappeler régulièrement à la Nation toute entière que Maoré est et reste une île comorienne, et que, comme l'a dit, à juste titre, récemment le Président de l'Union des Comores, « le dirigeant comorien qui bradera Maoré n'est pas encore né ».

- Prenant en compte la nécessité d'instituer une journée de l'Unité des Comores ou « Journée nationale Maore » qui permettra de rappeler à chacun de nos



concitoyens son devoir de mémoire envers l'île de Maoré, et envers une unité indéniable et que rien, ni personne, ne pourra remettre en cause.

- Considérant que la date du 12 novembre, jour de l'admission des Comores à l'ONU (1975) dans son unité et son intégrité convient parfaitement à cet objectif,

L'Assemblée de l'Union, par la présente résolution recommande à cet effet au Gouvernement de l'Union des Comores :

- 1) D'ériger la journée du 12 novembre en « JOURNEE NATIONALE MAORE » et sera célébrée chaque année, et chômée sur l'étendue du territoire national par tous les Comoriens, dans toutes les représentations diplomatiques des Comores par les diplomates et les représentants des associations des comoriens de l'extérieur, jusqu'à la réintégration effective de Maore dans l'Etat comorien.
- 2) De demander au Chef de l'Etat de s'adresser à la Nation exclusivement sur la question de l'Ile comorienne de Mayotte, après avoir informé les Présidents de l'Assemblée nationale, de la Cour constitutionnelle, des îles de la teneur de son intervention, sur les actions menées et des résultats obtenus en vue de la réintégration de cette île au sein de l'Etat comorien.
- 3) De demander au Ministre des Relations extérieures de réunir l'ensemble du corps diplomatique qui en missions accréditées aux Comores de se prononcer sur cette question.
- 4) De solliciter au Ministre en charge des relations avec les parlements de l'Union des Comores et des Îles, de prononcer un discours portant sur ce sujet devant les assemblées. Ces interventions seront suivies d'un débat ;
- 5) De mobiliser l'ensemble des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieurs privés et publics, de mettre en place des activités scolaires ou culturelles sous la supervision du Ministre de l'Education nationale, de faire prendre conscience aux élèves, et étudiants de l'appartenance de l'île de Mayotte à la nation comorienne ;
- 6) D'instaurer des concours littéraires ou artistiques sur le sujet de Mayotte et dont les meilleures œuvres seront primées par l'Etat qui prendra en charge leurs publications.
- 7) De demander au grand Mufti et à tous les imams du pays, de consacrer une partie de leur intervention du vendredi, de la semaine du 12 novembre sur la question de Mayotte. De sensibiliser les médias nationaux, régionaux et communautaires de consacrer leurs émissions, leurs journaux d'informations, leurs magazines sur le sujet.
- 8) De demander aux Associations de la diaspora d'organiser des activités de nature à concourir à une meilleure prise de conscience du sujet de la réintégration de l'île comorienne de Mayotte ;
- 9) De créer une commission interministérielle chargée du suivi de la présente résolution.

Adoptée en séance plénière  
du 12 novembre 2005

Les Secrétaires  
BACAR ABDOU

Le Président de l'Assemblée  
Said Dhoifir BOUNOU

Abdouroihamane IBRAHIM



Assemblée générale

Distri. GENERALE  
A/RES/48/56  
19 Janvier 1994

Quarante-huitième session.  
Point 25 de l'ordre du Jour

**RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**[Sans renvoi à une grande commission (A/48/L.48)]**  
48/56 **Question de l'Ile Comorienne de Mayotte**

**L'Assemblée Générale,**

**Rappelant** ses résolutions :

1514 (XV) du 14 décembre 1960, contenant la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et  
2621 (XXV) du 12 Octobre 1970, contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration,

**Rappelant également** ses résolutions antérieures, en particuliers les résolutions:

3136 (XXVIII) du 14 décembre 1973,

3291 (XXIX) du 13 Décembre 1974,

31/4 du 21 octobre 1976,

32/7 du 1<sup>er</sup> Novembre 1976,

34/69 du 3 Décembre 1982,

39/48 du 11 décembre 1984,

43/14 du 26 octobre 1988,

44/9 du 18 Octobre 1989,

45/11 du 1<sup>er</sup> novembre 1990,

46/9 du 16 Octobre 1991,

47/9 du 27 Octobre 1992 dans lesquelles elle a notamment affirmé l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

**Rappelant**, en particulier, sa résolution

3385 (XXX) du 12 Novembre 1975, relative à l'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle elle a réaffirmé la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comore, composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli.

**Rappelant en outre** que, conformément aux accords, signés le 15 Juin 1973, entre les Comores et la France, relatifs à l'accession des Comores à l'indépendance, les résultats du référendum du 22 décembre 1974 devaient être considérés sur une base globale et non île par île.

A/RE/48/56

Convaincue qu'une solution juste et durable de la question de Mayotte réside dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores,

Convaincue également qu'une solution rapide du problème est indispensable pour la préservation de la paix et de la sécurité qui prévalent dans la région,

Ayant à l'esprit de la volonté exprimée par le Président de la République française de rechercher activement une solution juste à ce problème,

Prenant note de la volonté réitérée du Gouvernement comorien d'engager dans les meilleurs délais un dialogue franc et sérieux avec le Gouvernement français en vue d'accélérer le retour de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général 1\_/ ,  
Ayant également à l'esprit les décisions de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique sur cette question,

1. Réaffirme la souveraineté de la République Fédérale Islamique des Comores sur l'île de Mayotte,
2. Invite le Gouvernement français à respecter les engagements pris à la veille du référendum d'autodétermination de l'archipel des Comores du : 22 Décembre 1974 pour le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores,
3. Lance un appel pour que soit traduit dans les faits la volonté exprimée par le Président de la république française de rechercher activement une solution juste au problème de Mayotte ;
4. Prie instamment le Gouvernement français d'accélérer le processus de négociation avec le Gouvernement comorien en vue de rendre rapidement effectif le retour de l'île comorienne de Mayotte dans l'ensemble Comorien ;
5. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de maintenir un contact permanent avec le secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine sur ce problème et d'offrir ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique et négociée du problème.
6. Prie également le secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet lors de sa quarante-neuvième session ;
7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session la question intitulée «Question de l'île comorienne de Mayotte ».

**76<sup>ème</sup> séance plénière  
13 Décembre 1993.**

\_\_\_\_\_1\_/ A/48/447.